



## La visite à la demande

Inclus dans l'offre socle

### La visite à la demande, pour quoi faire ?

#### Offrir

**une possibilité permanente de rencontre avec un professionnel de santé au travail** en complément du suivi de l'état de santé périodique.

#### Anticiper et prendre en charge

de manière précoce, les difficultés rencontrées par le travailleur, en lien avec sa santé.

#### Proposer

un accompagnement personnalisé au travailleur.

#### Sensibiliser

le salarié et l'employeur sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

### La visite à la demande, comment ça se passe ?

#### Une visite à la demande du travailleur, de l'employeur ou du médecin du travail

Indépendamment des examens d'aptitude à l'embauche et périodiques ainsi que des visites d'information et de prévention, le travailleur bénéficie, à sa demande ou à celle de l'employeur, d'un examen par le médecin du travail ou par un autre professionnel de santé

de l'équipe pluridisciplinaire. Le médecin du travail peut également organiser une visite médicale pour tout travailleur le nécessitant. À l'issue de la visite à la demande, le médecin du travail peut se rapprocher de l'employeur afin de mettre en place, le cas échéant, les aménagements nécessaires au maintien dans l'emploi du salarié. Une étude du poste de travail peut être réalisée pour rechercher les solutions les plus adaptées à la situation du travailleur et de l'entreprise (équipements ergonomiques, horaires de travail...).

#### Quels motifs peuvent donner lieu à une visite à la demande ?

Le travailleur peut solliciter une visite à la demande pour évoquer **tout problème de santé** (physique ou psychologique) qui serait en relation avec son travail ou qui pourrait retentir sur celui-ci. Cette demande est faite dans l'objectif d'engager une démarche de prévention et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. La demande de

visite par le travailleur ne peut motiver aucune sanction. **L'employeur** peut également demander cette visite **lorsqu'un salarié présente des difficultés** qui peuvent être en lien avec sa santé et qui peuvent affecter son travail. Plusieurs signaux d'alerte peuvent inciter l'employeur à effectuer cette démarche : arrêts de travail répétés, arrêt longue maladie, difficultés rencontrées au poste, etc. Le médecin du travail peut aussi organiser une visite à sa demande, parce qu'il estime nécessaire de réaliser une rencontre, en vue de mieux préserver la santé du travailleur, sans qu'il n'ait à justifier du motif auprès de l'employeur.

#### Les modalités pratiques de la visite à la demande

La visite à la demande est demandée à tout moment, en dehors des situations d'arrêt de travail. Le temps et les frais de transport nécessités par cette visite et par les éventuels examens complémentaires sont pris en charge par l'employeur. Le contenu de toutes les visites est confidentiel.

### Qui est concerné par la visite à la demande ?

**Tous les travailleurs** peuvent bénéficier d'une visite à la demande.

Pour plus d'informations sur la visite à la demande, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

[www.odaliasante.fr](http://www.odaliasante.fr)





## La visite à la demande

### Contactez votre centre de prévention en santé au travail :

#### Secteur Toulon-Ouest

##### Ollioules

Parc Athéna  
Impasse des Peupliers  
Quartier Quiez - BP 125  
83192 Ollioules Cedex  
04 94 46 93 60

##### Signes

Centre de Vie Parc d'activités  
ZI Signes - BP 714  
83030 Signes  
04 94 10 03 60

##### Sanary-sur-Mer

4070, ancien chemin de  
Toulon  
Lieu-dit "Le Pont d'Aran"  
83110 Sanary-sur-Mer  
04 94 29 03 94

##### La Seyne-sur-Mer

57, Allée de Vilnius  
ZAC Jean Monnet  
83500 La Seyne-sur-Mer  
04 94 11 04 50

#### Secteur Toulon Centre

##### Toulon Carnot

13 rue Berrier Fontaine  
"Le Carnot" - Entrée B  
3ème Etage  
83000 Toulon  
04 94 89 97 97

##### Toulon La Pléiade

Immeuble La Pléiade  
174, Rue Danton  
83000 Toulon  
04 94 46 92 40

#### Secteur Toulon-Est

##### ZI La Garde Toulon-Est

398, Avenue Joseph Louis  
Lambot  
ZI TOULON EST LA GARDE  
BP 55  
83087 Toulon Cedex 9  
04 94 08 63 33

#### Secteur Hyères Bormes

##### Hyères-les-Palmiers

Centre Europe Le Palatin  
6 rue George Simenon  
83400 Hyères-les-Palmiers  
04 94 12 63 10

##### Bormes-les-Mimosas

Lotissement Magali  
Lots 10 - 11  
Lieu-dit "La Vielle"  
83230 Bormes-les-Mimosas  
04 94 93 06 05

##### Cavalaire-sur-Mer

Résidence le turquoise  
N° 25 rue Alphonse Daudet  
83240 Cavalaire-sur-Mer  
04 94 11 51 13

#### Secteur Brignoles – Le Cannet

##### Brignoles

N°81 Le Clos Saint Lazare  
560, avenue des Martyrs de la  
Résistance  
83170 Brignoles  
04 94 37 21 60

##### Saint-Maximin

Av. de la Maximinoise  
ZA Route d'Aix  
83470 Saint-Maximin-  
la-Sainte-Baume  
04 94 11 51 11

#### Le Cannet-des-Maures

Lot N°5  
ZAC de Gueiranne  
83340 Le Cannet-des-Maures  
04 94 50 09 15

#### Secteur Draguignan

##### Draguignan

Clos des Florentins  
424 avenue Saint  
Hermentaire  
83300 Draguignan  
04 94 50 90 80

#### Secteur Sainte-Maxime

##### Sainte-Maxime

Immeuble Le Mathias 1  
Route du Plan de la Tour  
Quartier du Couloubrier  
83120 Sainte-Maxime  
04 94 55 07 20

##### Saint-Tropez

"Espace des lices"  
7, Boulevard Louis Blanc  
83990 Saint-Tropez  
04 94 97 69 60

##### Cogolin

64 rue Carnot  
83310 Cogolin  
04 94 55 07 20

#### Secteur Fréjus – Puget

##### Fréjus

"Le Cristal"  
4 Rue des Troupes de Marine  
83600 Fréjus  
04 94 44 53 60

##### Puget-sur-Argens

Lot n°5  
Lotissement des Vernèdes  
Chemin des Vernèdes  
83480 Puget-sur-Argens  
04 94 19 68 70